

LISTE DES MODIFICATIONS NON SOUMISES À AGREMENT

Fonds concerné	Modifications apportées
SECURI-TAUX	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement de conservateur et de délégué administratif et comptable ▪ Précision que les titres éligibles au portefeuille ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. ▪ Précision que le fonds ne fait pas d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ▪ Mise à jour du tableau de frais conformément à l'instruction AMF 2011-19 ▪ Ajout d'une précision concernant les "U.S. Persons" ▪ Précision que les demandes de souscriptions et de rachats sont acceptées en montant et/ou en parts. ▪ Les ordres de souscriptions/rachats seront désormais centralisés à 12h00. ▪ Précision que les règlements sont effectués en J (jour ouvré) ▪ Précisions sur les contrats constituant des garanties financières liées à l'utilisation de dérivés de gré à gré ▪ Harmonisation de la définition du risque de taux ▪ Ajout du risque de contrepartie ▪ Modification des statuts : <ul style="list-style-type: none"> - Article 4 - Article 22

GRESHAM - 20 rue de la Baume – CS 10020 – 75383 PARIS CEDEX 08
SA au capital de 15 144 874 € – RCS Paris 338 746 464
Entreprise régie par le code des assurances et soumise au contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout, 75009 Paris

GRESHAM Banque
SA au capital de 8 997 634 euros – RCS Paris 341 911 576
Établissement de Crédit n° 14.120 soumis au contrôle de l'ACPR.